

Conditions générales d'utilisation de Tricentis

En vigueur le 1^{er} août 2022. Ces conditions générales d'utilisation annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

Les présentes conditions générales d'utilisation de Tricentis (les " **CGU** ") régissent l'utilisation des Offres. « **Client** », « **vous** » ou « **votre** » désigne l'entité qui accepte les présentes CGU. « **Tricentis** », « **Société** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** » désigne l'entité Tricentis identifiée dans la Commande.

Important : Les présentes CGU constituent un contrat contraignant entre vous et Tricentis dès lors que vous les acceptez. L'acceptation des CGU s'effectue (1) en signant une Commande faisant référence à ces CGU ; (2) en cliquant sur « J'accepte » ces CGU ou « Je suis d'accord » avec ces CGU (ou un bouton ou une case à cocher similaire) lorsque vous vous inscrivez aux Offres ou passez une Commande en ligne ; ou (3) en utilisant les Offres. Les présentes CGU entrent en vigueur à la date de votre acceptation. Si vous acceptez ces CGU au nom d'une autre entité, vous garantissez et déclarez que vous avez le pouvoir d'engager cette entité. Si vous vous inscrivez aux Offres en ligne en utilisant l'adresse électronique de votre employeur ou d'une autre entité, vous serez réputé représenter votre employeur ou cette entité et votre acceptation liera votre employeur ou cette entité aux présentes CGU. Si vous n'acceptez pas les présentes CGU ou si vous n'êtes pas autorisé à les accepter, vous ne devez pas utiliser les Offres. Si vous acceptez ces CGU à titre personnel et non au nom d'une autre entité, vous ne devez pas utiliser les Offres pour ou au nom de cette entité. L'utilisation des Offres est destinée aux personnes âgées de dix-huit (18) ans ou plus. Si vous avez entre treize (13) et dix-sept (17) ans, vous pouvez utiliser les Offres sous la supervision de vos parents ou de votre représentant légal. Vous ne pouvez pas utiliser les Offres si vous êtes âgé de moins de treize (13) ans.

Les termes en majuscules mentionnés dans les présentes CGU sont définis à l'article 1 ci-après.

1. DÉFINITIONS

- 1.1. "Conditions supplémentaires"** désigne les conditions supplémentaires qui s'appliquent à certains clients et à certaines Offres figurant à l'Article 13.
- 1.2. "Administrative Data"** désignent les données relatives au compte recueillies lors de votre achat et de votre utilisation des Offres.
- 1.3. "Affilié"** signifie tout individu ou entité commerciale qui contrôle, est contrôlé par, ou est sous contrôle conjoint avec une partie pour laquelle le contrôle signifie la détention, directe ou indirecte, de 50% ou plus des droits de vote (ou équivalent).
- 1.4. "Contrat"** désigne les présentes CGU, la Commande, les Documents Annexes et, le cas échéant, l'Avenant relatif au traitement des données personnelles.
- 1.5. "Documents Annexes"** désigne tous les documents annexes référencés dans le Contrat et applicables aux Offres que vous avez commandées, y compris la Documentation, le Plan de support, et la Politique de confidentialité.
- 1.6. "Contenu Client"** désigne tout contenu, code ou données que vous ou les Utilisateurs nous avez fournis dans le cadre de votre utilisation des Offres ou résultant de votre utilisation autorisée des Offres.
- 1.7. "Systèmes du Client"** désigne les serveurs, systèmes, plateformes, réseaux, applications, bases de données, ordinateurs, appareils mobiles ou autres points d'extrémité (physiques ou virtuels) sur lesquels tout Produit sur Site est installé, ou à partir desquels les Produits SaaS sont accessibles, qui sont détenus, exploités ou gérés par, ou au nom de, vous et vos Affiliés.
- 1.8. "Documentation"** signifie la documentation utilisateur officielle alors en vigueur fournie par Tricentis pour le Produit concerné.
- 1.9. "Feedback"** désigne les commentaires, idées, demandes d'amélioration, recommandations, suggestions ou autres retours d'information relatifs à toute Offre.
- 1.10. "Droits de Propriété Intellectuelle"** désigne tous les droits de propriété intellectuelle mondiaux, enregistrés ou non, y compris les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service, les secrets commerciaux, les brevets, les demandes de brevet et les droits moraux.

- 1.11. " **Offres** " signifie les Produits, la Documentation et les Services d'Assistance Technique que Tricentis vous fournit en vertu du Contrat.
- 1.12. " **Produits sur Site** " désigne nos produits logiciels qui sont installés et exécutés sur les Systèmes du Client.
- 1.13. " **Logiciel open source** " désigne tout composant logiciel mis à disposition ou distribués avec les Produits et soumis à des licences open source.
- 1.14. " **Commande** " désigne le document de commande ou la commande en ligne sur un formulaire accepté par Tricentis que vous soumettez, ou qu'un revendeur autorisé de Tricentis soumet en votre nom, à Tricentis et qui spécifie les Offres commandées et la durée d'abonnement applicable, les quantités, les paramètres de licence, les redevances, les modalités de facturation et de paiement et autres conditions.
- 1.15. " **Produits** " désigne les Produits sur Site et les Produits SaaS.
- 1.16. " **Services d'Assistance Technique** " désigne les services d'assistance technique (hors support) et tout livrable, le cas échéant, fournis par Tricentis et décrits dans la Commande concernée.
- 1.17. " **Produits SaaS** " désigne nos produits hébergés ou basés sur le cloud qui sont fournis par Tricentis sur la base d'un logiciel en tant que service, y compris tout logiciel connexe fourni par Tricentis pour accéder au produit ou l'utiliser à partir des Systèmes du Client.
- 1.18. " **Informations personnelles sensibles** " signifie les informations financières, l'orientation sexuelle, l'orientation politique, la race, la santé ou les informations médicales d'une personne, protégées par toute loi sur la protection des données de santé ou tout autre type d'informations protégées en tant qu'informations personnelles sensibles ou catégorie spéciale d'informations personnelles en vertu des lois applicables sur la protection des données ou la vie privée.
- 1.19. " **Données sur les services** " désigne les renseignements sur votre utilisation et celle de votre Utilisateur des Offres et sur la performance des Offres qui sont anonymisées et regroupées par Tricentis.
- 1.20. " **Plan de support** " désigne le plan de support de Tricentis identifié dans la Commande concernée.
- 1.21. " **Taxes** " signifie toutes les ventes, la TVA, les biens et services, les recettes brutes, les affaires et activités, et autres taxes (autres que les taxes sur le revenu ou les biens de Tricentis), les frais d'exportation et d'importation, les droits de douane et les frais similaires imposés par tout gouvernement ou autre autorité.
- 1.22. " **Durée** " désigne la durée spécifiée dans la Commande pendant laquelle le Client peut utiliser les Offres, y compris toute durée de renouvellement.
- 1.23. " **Contenu de Tiers** " désigne les logiciels, produits ou services de tiers qui n'appartiennent pas à Tricentis ou qui ne sont pas sous licence en vertu du présent Contrat et qui peuvent être utilisés ou intégrés aux Offres.
- 1.24. " **Utilisateurs** " désigne vos employés, sous-traitants et prestataires de services ainsi que ceux de vos Affiliés, qui sont autorisés à utiliser les Offres.

2. LICENCE; UTILISATION DES OFFRES

- 2.1. **Produits sur Site.** Pour les Produits sur Site spécifiés dans une Commande et fournis en vertu du Contrat, Tricentis vous accorde une licence mondiale, limitée, non exclusive, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour installer et utiliser le Produit sur Site, sous forme exploitable, sur les Systèmes du Client et utiliser le Produit sur Site et la Documentation pendant la Durée du Contrat uniquement pour vos besoins commerciaux internes, sous réserve des conditions du Contrat, y compris le paiement des redevances.
- 2.2. **Produits SaaS.** Pour les Produits SaaS spécifiés dans une Commande et fournis en vertu du Contrat, Tricentis vous accorde une licence mondiale, limitée, non exclusive, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour accéder au Produit SaaS et à la Documentation et les utiliser pendant la Durée du Contrat uniquement à des fins commerciales internes, sous réserve du respect des conditions du Contrat, en ce compris le paiement des redevances. Le cas échéant, cela inclut le droit d'installer et d'utiliser tout logiciel, sous forme exploitable, que Tricentis met à votre disposition pour accéder ou utiliser les Produits SaaS.

- 2.3. Restrictions.** Vous et vos Utilisateurs ne devez pas: (1) décompiler, faire de l'ingénierie inverse, tenter d'identifier le code source, modifier ou créer une œuvre dérivée de toute Offre, sauf si cela est expressément autorisé par la loi (et sous réserve d'un préavis écrit à Tricentis); (2) copier, reproduire, republier, afficher ou transmettre toute Offre (sauf les copies d'archive, uniquement à des fins de sauvegarde, de tout logiciel que Tricentis met à votre disposition pour téléchargement); (3) vendre, revendre, louer, donner à bail, accorder une sous-licence, céder, distribuer ou transférer toute Offre à un tiers, à moins que Tricentis ne l'autorise expressément en vertu d'un accord écrit; (4) permettre à toute personne autre que les Utilisateurs d'accéder à toute Offre et de l'utiliser; (5) incorporer toute Offre dans un produit ou un service que vous fournissez à un tiers, à moins que Tricentis ne l'autorise expressément en vertu d'un accord écrit; (6) utiliser toute Offre pour développer ou exploiter des produits ou services concurrents; (7) publier ou divulguer des informations concernant la disponibilité, la performance ou la fonctionnalité de toute Offre à un tiers, y compris toute analyse comparative; (8) supprimer, modifier ou masquer toute mention de droits de propriété contenu dans toute Offre; (9) utiliser les Produits dans tout environnement dangereux dans lequel la défaillance des Produits pourrait entraîner la mort, des blessures corporelles ou des dommages physiques ou environnementaux; (10) tenter d'obtenir un accès non autorisé ou de contourner toute limitation technique sur l'utilisation de toute Offre; (11) utiliser toute Offre pour stocker ou transmettre des codes ou logiciels malveillants, des chevaux de Troie, des spams, des virus ou toute autre technologie destructrice; (12) perturber ou interférer avec la sécurité, l'intégrité ou la disponibilité de toute Offre ou l'utilisation de toute Offre par des tiers; (13) provoquer une attaque, un balayage, un test, une sonde ou une pénétration ou toute autre évaluation de sécurité des Produits SaaS hébergés dans les environnements cloud de tiers de Tricentis; (14) utiliser toute Offre en violation des conditions du Contrat, des droits de tiers ou de toute loi applicable. Toute violation du présent Article 2.3 sera considérée comme une violation substantielle; ou (15) de permettre, d'encourager ou d'aider tout tiers à faire ce qui précède. Toute violation du présent article 2.3 sera considérée comme une violation substantielle.
- 2.4. Limites d'Utilisation.** Votre utilisation des Produits est limitée à l'édition, au type de licence, aux quantités et aux paramètres indiqués dans la Commande. Vous êtes responsable de toutes les actions effectuées par les Utilisateurs ou par l'intermédiaire d'identifiants d'accès fournis par Tricentis pour les Produits ("**Identifiants d'Utilisateur**"). Vous informerez immédiatement Tricentis si vous avez connaissance d'une utilisation non autorisée des Produits ou d'un Identifiant d'Utilisateur. Tricentis peut restreindre l'accès à des fonctionnalités non autorisées, même si elles sont accessibles au moment de la livraison.
- 2.5. Support.** Tricentis fournira un support pour les Produits pendant la Durée du Contrat selon le Plan de support applicable. Tricentis ne sera pas obligée de fournir un support pour les difficultés découlant d'une utilisation non autorisée des Produits, d'une autorisation des Produits non-conformes à la Documentation ou des services pour lesquels Tricentis facture des redevances distinctes.
- 2.6. Services d'Assistance Technique.** Vous pouvez acheter des Services d'Assistance Technique dans le cadre du Contrat. Les Services d'Assistance Technique sont décrits dans la Commande concernée et sont soumis aux Conditions des Services d'Assistance Technique décrites à l'Article 13.3.
- 2.7. Licences à utilisation limitée.** À sa seule discrétion, Tricentis peut vous fournir certains Produits gratuitement ou en vertu d'autres licences d'utilisation limitée (collectivement, "**Licences d'utilisation limitée**"). Votre utilisation d'un Produit en vertu d'une Licence à utilisation limitée est : (1) assujettie aux présentes CGU et à toute condition supplémentaire que nous précisons lorsque nous vous fournissons la Licence à utilisation limitée; et (2) limitée à l'utilisation pour laquelle elle est fournie pendant la Durée du Contrat. Les Licences à utilisation limitée pour les essais sont limitées à une utilisation pour une évaluation interne. Les Licences à utilisation limitée pour les versions alpha, bêta ou autres versions préliminaires des Produits ou des fonctionnalités sont limitées à une utilisation pour des tests préliminaires. Vous comprenez que les Produits et les fonctionnalités fournis dans le cadre des Licences à utilisation limitée pour les essais de préversion sont encore en cours de développement, peuvent être inopérants ou incomplets et peuvent contenir plus d'erreurs et de bogues que les versions généralement disponibles des Produits. Toutes les informations concernant les caractéristiques ou les performances des Produits fournis dans le cadre d'une Licence à utilisation limitée sont des Informations Confidentielles. Nous pouvons mettre fin à une Licence à utilisation limitée à tout moment, pour quelque raison que ce soit, à notre seule discrétion. L'utilisation de plusieurs comptes gratuits pour éviter d'encourir des frais peut entraîner la résiliation de votre/vos compte(s) ou la conversion en un abonnement payant. Les Licences à utilisation limitée sont destinées à être utilisées dans un environnement de non-production. **Toute utilisation des Produits sous Licence à utilisation limitée, y compris dans un environnement de production, se fait à vos propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Produits sous Licence à utilisation limitée sont fournis "EN L'ÉTAT" sans support, garantie ou indemnisation de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite. Nonobstant toute autre disposition des présentes CGU, la responsabilité globale maximale de Tricentis à votre rencontre pour les Licences à utilisation limitée ne dépassera pas 100 \$US.**

3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 3.1. Propriété de Tricentis.** Tricentis, ses sociétés Affiliées et ses concédants de licence conservent tous les droits, titres et intérêts sur les Offres (y compris les œuvres dérivées) et tous les Droits de Propriété Intellectuelle connexes. Les Offres sont concédées sous licence et ne sont pas cédées. L'utilisation de termes tels que « achat » ou « vente » ne sera pas interprétée comme impliquant un transfert de propriété. Vos droits sur les Offres sont limités aux droits expressément accordés dans les présentes CGU.
- 3.2. Votre Propriété.** Vous, vos Affiliés et vos concédants de licence conservez tous les droits, titres et intérêts sur le Contenu du Client et tous les Droits de Propriété Intellectuelle connexes. Vous concédez à Tricentis, à ses Affiliés et à ses fournisseurs de services une licence mondiale limitée pour utiliser et traiter le Contenu du Client pendant la Durée du Contrat, uniquement pour fournir les Offres et tel qu'expressément autorisé en vertu du Contrat. Nos droits sur le Contenu du Client sont limités aux droits expressément accordés dans les présentes CGU.
- 3.3. Feedback.** Si vous fournissez un Feedback à Tricentis, vous acceptez que Tricentis puisse utiliser le Feedback et l'incorporer dans les Offres sans restriction, compensation ou autre obligation envers vous.
- 3.4. Logiciel Open-Source.** Une liste des Logiciels Open-Source mis à disposition ou distribués avec les Produits est disponible sur le Plan de support de Tricentis ou peut être fournie par Tricentis sur demande écrite. Le Logiciel Open-Source vous est concédé sous licence selon ses propres conditions de licence et ces conditions s'appliquent à votre utilisation du Logiciel Open-Source. En cas de conflit, les conditions de licence du Logiciel Open-Source remplacent les présentes CGU uniquement en ce qui concerne ce Logiciel Open-Source.
- 3.5. Contenu de Tiers.** Le Contenu de Tiers vous est concédé sous licence selon ses propres conditions et ces conditions s'appliquent à votre utilisation du Contenu de Tiers. Tricentis ne contrôle pas et ne révisé pas le Contenu de Tiers. Il vous incombe de vous assurer que le Contenu de Tiers convient à l'usage que vous voulez en faire et que vous disposez des droits nécessaires pour utiliser le Contenu de Tiers.
- 4. COMMANDE ET PAIEMENT**
- 4.1. Commandes.** Vous pouvez acheter des Offres directement auprès de Tricentis, de ses Affiliés ou par l'intermédiaire d'un revendeur autorisé de Tricentis. Les Offres seront mises à votre disposition dès votre acceptation d'une Commande. Une Commande est acceptée par vous lorsque vous signez la Commande ou lorsque vous procédez à une Commande en ligne. Les parties conviennent que la seule signature du Client est suffisante pour créer un contrat contraignant sur tout formulaire de commande non modifié fourni par Tricentis. Toutes les Commandes sont non annulables et non remboursables, sauf dans les cas expressément prévus dans les présentes CGU.
- 4.2. Commandes de revendeurs.** Si vous achetez par l'intermédiaire d'un revendeur autorisé de Tricentis, les Articles 4 (Redevances et paiement) et 5 (Taxes) ne s'appliqueront pas à cet achat et le revendeur vous facturera et vous paierez le revendeur au lieu de Tricentis. Si vous achetez par l'intermédiaire d'un revendeur autorisé de Tricentis, vous convenez que les détails de votre Commande seront tels qu'indiqués sur la Commande soumise par le revendeur en votre nom. Vous reconnaissez et acceptez également que le revendeur n'est pas autorisé à apporter des modifications au Contrat ou à émettre des garanties, des déclarations, des promesses ou des engagements au nom de Tricentis concernant les Offres. Si Tricentis vous fournit un remboursement en vertu des Articles 5.1, 5.2, 6.1, 10.5 ou 11.2, Tricentis émettra le remboursement au revendeur.
- 4.3. Commandes d'Affiliés.** Votre Commande sera adressée à l'Affilié de Tricentis mentionné sur la Commande. Vous pouvez autoriser vos Affiliés à soumettre des Commandes en vertu des présentes CGU. Vous demeurez responsable du respect du Contrat par vos Affiliés.
- 4.4. Redevances et paiement.** Tricentis vous facturera les redevances indiquées sur la Commande après avoir accepté votre Commande. Les redevances seront dues et payables trente (30) jours après la date de la facture, à moins que la Commande n'indique une date d'échéance différente. Les redevances indiquées dans une Commande sont applicables aux Offres en vigueur et vous reconnaissez que vous ne comptez pas sur la disponibilité future de toute caractéristique ou fonctionnalité des Offres en contrepartie des redevances. En cas d'absence de paiement à la date d'échéance, Tricentis peut, à sa seule discrétion : suspendre les Offres jusqu'au complet paiement des montants impayés ou résilier la Commande concernée ou le Contrat. Si Tricentis accepte votre carte de crédit pour le paiement, vous acceptez que Tricentis puisse utiliser votre carte de crédit ou autre méthode de paiement pour les renouvellements ou autres montants dus et payables par vous en vertu du Contrat jusqu'à ce que vous fournissiez une notification écrite à Tricentis pour y mettre fin.
- 4.5. Taxes.** Tous les frais sont exclusifs de Taxes. Vous paierez ou rembourserez Tricentis pour les Taxes liées aux transactions en vertu du Contrat et Tricentis reversera les Taxes aux autorités fiscales concernées. Si vous êtes tenu par la loi en vigueur de retenir et de reverser tout montant pour les paiements dus en vertu du Contrat, vous nous informerez du montant retenu avec la Commande et nous vous facturerons le montant majoré afin que Tricentis reçoive les frais dus dans leur totalité. Tricentis peut se fier au nom et à l'adresse que vous lui fournissez comme étant le lieu de fourniture pour les Taxes. Si vous êtes exempté de Taxes, vous nous fournirez avec la Commande une copie des certificats d'exemption des autorités fiscales concernées. Sur demande raisonnable, nous vous fournirons la documentation du paiement des Taxes aux autorités fiscales concernées.

4.6. Montée en gamme/Descente en gamme. Vous pouvez augmenter le niveau de votre compte à tout moment. Après une mise à niveau, nous vous facturerons les frais supplémentaires dus pour le reste de la Durée du Contrat et les renouvellements automatiques futurs refléteront la mise à niveau. Vous ne pouvez pas baisser votre niveau de compte pendant la Durée du Contrat.

5. GARANTIES

5.1. Garantie du Produit. Tricentis garantit que les Produits seront matériellement conformes à la Documentation pendant la Durée du Contrat. Pour les Produits sur Site sous licence perpétuelle, la garantie s'appliquera seulement pour une période de douze (12) mois à partir de la livraison des Produits sur Site. Cette garantie s'applique uniquement aux versions actuellement supportées du Produit qui vous est concédé sous licence et qui est utilisé sous une forme non modifiée conformément à la Documentation et au Contrat. Si vous informez rapidement Tricentis d'une erreur reproductible que Tricentis considère être une violation de cette garantie, Tricentis fera des efforts commercialement raisonnables pour corriger l'erreur. Si Tricentis considère qu'il n'est pas commercialement possible de corriger l'erreur, Tricentis peut résilier la Commande pour le Produit concerné et vous rembourser le montant que Tricentis a reçu pour la partie non utilisée de la Durée du Contrat après la date à laquelle vous avez avisé Tricentis de l'erreur. Les recours prévus au présent Article sont vos seuls et uniques recours pour une violation de la garantie du Produit prévue dans cet Article.

5.2. Garantie des Services d'Assistance Technique. Tricentis garantit qu'elle effectuera les Services d'Assistance Technique en vertu du Contrat en bon professionnel et selon les règles de l'art. Si vous avisez Tricentis d'un problème qui, selon Tricentis, constitue une violation de cette garantie dans les soixante (60) jours suivant la date d'achèvement, Tricentis fera des efforts commercialement raisonnables pour exécuter de nouveau les services afin de respecter la garantie. Si Tricentis considère qu'il n'est pas commercialement faisable de renouveler les services, Tricentis peut résilier la Commande pour les Services d'Assistance Technique concernés et vous rembourser le montant que Tricentis a reçu pour la partie des Services d'Assistance Technique qui ne s'est pas conformée à la garantie. Les recours prévus au présent Article sont vos seuls et uniques recours pour une violation de la garantie des Services d'Assistance Technique prévue dans cet Article.

5.3. Exclusion de garantie. Les garanties expresses énoncées dans le présent Article 5 (Garanties) s'appliquent en lieu et place de toutes les autres garanties. Tricentis n'accorde aucune garantie à l'égard de tout Logiciel Open Source ou Contenu de Tiers. Dans la mesure maximale permise par la loi, Tricentis décline toute autre garantie, qu'elle soit expresse, implicite ou statutaire (y compris toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de titre ou de non-violation), et toute garantie découlant des usages du commerce, de la conduite habituelle des affaires ou de performance. Tricentis ne garantit pas que les Offres répondront à vos exigences ou qu'elles seront exactes ou fonctionneront sans interruption ou erreur. Vous reconnaissez et acceptez que vous ne vous êtes pas engagé sur une promesse, une garantie ou une déclaration qui n'est pas expressément prévue dans le présent Contrat.

6. INDEMNISATION

6.1. Indemnisation de Tricentis. Tricentis accepte de vous indemniser et de vous défendre, vous, vos Affiliés et vos dirigeants, administrateurs et employés respectifs, contre toute poursuite ou procédure d'un tiers non affilié alléguant que les Produits enfreignent un brevet, une marque de commerce ou un droit d'auteur, ou détournent un secret commercial, de ce tiers ("**Réclamation Indemnisée par Tricentis**"). Tricentis vous indemnifiera des dommages et intérêts finalement imposés contre vous à ce tiers par un tribunal compétent ou acceptés par Tricentis dans le cadre d'une transaction. Les obligations de Tricentis en vertu du présent Article 6.1 ne s'appliquent que si vous : (1) avisez Tricentis rapidement et par écrit de la Réclamation Indemnisée par Tricentis ; (2) permettez à Tricentis d'avoir le contrôle exclusif de la défense de la réclamation et de toute négociation de transaction ; et (3) coopérez raisonnablement en réponse aux demandes d'assistance de Tricentis. Si un Produit devient, ou selon Tricentis, est susceptible de devenir, l'objet d'une Réclamation Indemnisée par Tricentis, Tricentis, à sa discrétion et à ses frais, pourra soit : (A) vous procurer les droits nécessaires pour que vous puissiez continuer à utiliser le Produit concerné ; (B) remplacer ou modifier le Produit concerné pour la rendre non-contrefaisante tout en conservant matériellement sa fonctionnalité ; ou (C) mettre fin à votre droit d'utiliser le Produit concerné et, après la suppression certifiée du Produit concerné, vous rembourser le montant que Tricentis a reçu pour la partie non utilisée de la Durée du Contrat pour le Produit résilié. Les obligations de Tricentis en vertu du présent Article 6.1 ne s'appliquent pas à toute réclamation basée sur : (i) une combinaison de tout Produit avec des produits non Tricentis ; (ii) toute utilisation d'un Produit qui n'est pas conforme aux termes du Contrat ; (iii) l'utilisation continue d'une version contrefaisante de Produit après que Tricentis vous ait fourni une version non contrefaisante ou ait résilié votre droit d'utiliser le Produit concerné ; (iv) toute modification d'un Produit faite par toute personne autre que Tricentis ; (v) le Contenu du Client ; ou (vi) le Contenu d'un Tiers. **Le présent Article 6.1 énonce votre seul et unique recours et l'entière responsabilité de Tricentis pour toute Réclamation Indemnisée par Tricentis.**

6.2. Indemnisation du Client. Vous acceptez d'indemniser et de défendre Tricentis, ses sociétés Affiliées et leurs dirigeants, administrateurs et employés respectifs contre toute poursuite ou procédure intentée par un tiers non affilié alléguant que tout Contenu du Client ou notre utilisation du Contenu du Client conformément au Contrat enfreint tout brevet, marque de commerce ou droit d'auteur, ou détourne un secret commercial, de ce tiers ou découlant de votre utilisation des Offres en violation du Contrat ("**Réclamation Indemnisée du Client**"). Vous indemnisez Tricentis des dommages et intérêts finalement imposés à Tricentis à ce tiers par un tribunal compétent ou convenus dans le cadre d'une transaction. Vos obligations en vertu du présent Article s'appliquent seulement si Tricentis : (1) vous avise rapidement par écrit de la Réclamation Indemnisée par le Client ; (2) vous permet d'avoir le contrôle exclusif de la défense de la réclamation et de toute négociation de transaction sauf que vous ne pouvez pas convenir d'un accord qui exige que Tricentis ou ses autres clients acceptent leur responsabilité ou soumettent Tricentis ou ses autres clients à des obligations continues sans le consentement écrit préalable exprès de Tricentis. ; et (3) coopère raisonnablement en réponse à vos demandes d'assistance. **Cet Article 6.2 énonce le seul et unique recours de Tricentis et votre entière responsabilité pour toute Réclamation Indemnisée par le Client.**

7. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

7.1. Limitation des dommages. Ni l'une ni l'autre des parties, ni ses Affiliés n'est responsable de toute perte de profits ou d'opportunités commerciales, de toute perte d'utilisation, de toute perte de données, de toute interruption d'activités ou de tout dommage indirect, punitif, spécial, accessoire ou consécutif en vertu de tout fondement de responsabilité. Cette limitation s'applique sans égard au fait que Tricentis ou vous ayez pu être informés de la possibilité de ces dommages et sans égard au fait que tout recours dans le présent Contrat échouerait dans son objet.

7.2. Plafond financier de responsabilité. La responsabilité globale maximale de l'une ou l'autre partie et de ses Affiliés pour les réclamations liées au Contrat ne dépassera pas les redevances payées ou payables à Tricentis pour l'Offre faisant l'objet de la réclamation au cours des 12 (douze) mois précédant l'événement donnant lieu à la réclamation.

7.3. Exclusions. Les limitations de l'Article 7 (Limitations de Responsabilité) ne s'appliquent pas : (1) aux obligations de l'une ou l'autre partie en vertu de l'Article 6 (Indemnisation) ; (2) à la violation par l'une des parties des Droits de Propriété Intellectuelle de l'autre partie ; (3) à vos obligations de paiement en vertu de l'Article 4 (Redevances et paiement) ; ou (4) à votre violation de l'article 2.3 (Restrictions) ou (5) à toute responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi applicable.

8. CONFIDENTIALITÉ

8.1. Informations Confidentielles. Les "**Informations Confidentielles**" désignent les informations non publiques fournies par une partie (le « **Divulgateur** ») à l'autre partie (le « **Destinataire** ») dans le cadre du présent Contrat qui sont étiquetées confidentielles ou exclusives ou qu'un homme d'affaires raisonnable considérerait comme exclusives ou confidentielles en raison de leur nature. Les Informations Confidentielles de Tricentis comprennent les renseignements liés aux Offres, aux prix et à la roadmap des produits. Votre Information Confidentielle comprend le Contenu du Client. Les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations dont le Destinataire peut démontrer : (1) qu'elles étaient légitimement connus du Destinataire sans aucune obligation de confidentialité au moment de la divulgation ; (2) qu'elles ont été divulguées au Destinataire par un tiers qui avait le droit de divulguer sans aucune restriction de confidentialité ; (3) qu'elles étaient généralement disponibles au public au moment de la divulgation sans aucune faute du Destinataire ; ou (4) qu'elles ont été développées indépendamment par le Destinataire sans utiliser les Informations Confidentielles du Divulgateur.

8.2. Obligations ; Utilisation et Divulgation permises. Le Destinataire protégera les Informations Confidentielles du Divulgateur de la même manière qu'il protège ses propres Informations Confidentielles de nature ou de valeur similaire, et toujours avec au moins un soin raisonnable. Le Destinataire peut utiliser les Informations Confidentielles du Divulgateur uniquement pour exercer ses droits et remplir ses obligations en vertu du Contrat. Le Destinataire ne peut divulguer les Informations Confidentielles qu'à ses dirigeants, administrateurs, employés, prestataires de services, agents, conseillers ou représentants (les "**Représentants**") qui ont un besoin raisonnable de connaître les Informations Confidentielles pour exécuter le Contrat et qui sont liés par une obligation de confidentialité similaire. Le Destinataire est responsable du respect du présent Article 8 par ses Représentants. Le Destinataire peut également divulguer des Informations Confidentielles dans la mesure où la loi ou la réglementation l'exige, auquel cas le Destinataire en informera le Divulgateur dès que possible si la loi ou la réglementation le permet. À la demande et aux frais du Divulgateur, le Destinataire prendra des mesures raisonnables pour contester et limiter la portée de toute divulgation requise. L'obligation du Destinataire de protéger les Informations Confidentielles du Divulgateur s'applique pendant la Durée du Contrat et pendant trois (3) ans après la fin de la Durée du Contrat, sauf en ce qui concerne les Informations Confidentielles qui constituent un secret commercial, qui resteront soumises aux obligations de confidentialité aussi longtemps qu'elles resteront soumises à la protection du secret commercial en vertu de la loi applicable.

9. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

- 9.1. Protection et sécurité des données.** Chaque partie se conformera à ses obligations respectives en vertu des lois applicables en matière de protection des données, sous réserve de l'article 9.5. Tricentis maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées. Vous êtes seul responsable du maintien de la sécurité des Systèmes du Client.
- 9.2. Addendum sur le Traitement des Données.** Si vous vous trouvez dans le champ d'application territorial du Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») ou si vous êtes soumis à la loi Californienne sur la Protection de la Vie Privée des Consommateurs (" CCPA "), vous pouvez signer et renvoyer l'Addendum sur le Traitement des Données de Tricentis disponible à : <https://www.tricentis.com/legal-information/data-processing-addendum/> (l'« **Addendum relatif au Traitement des Données** »). S'il est signé par les parties, l'Addendum sur le Traitement des Données est incorporé par référence au Contrat.
- 9.3. Données sur les Services.** Vous acceptez que Tricentis peut analyser et utiliser les Données sur les Services pour fournir des fonctionnalités, améliorer les Offres et développer de nouvelles fonctionnalités, produits et services. Les Données sur les Services ne sont pas du Contenu Client ou vos Informations Confidentielles.
- 9.4. Données administratives.** Vous acceptez que Tricentis peut utiliser les Données administratives pour fournir les Offres, vous facturer les Offres, vous informer des nouveaux produits et services de Tricentis ou se conformer aux obligations contractuelles de Tricentis et aux lois applicables. Tricentis est un contrôleur indépendant des Données administratives et traitera les Données administratives conformément à la déclaration de confidentialité disponible à l'adresse suivante: <https://www.tricentis.com/fr/privacy-policy/> (la " **Politique de Confidentialité** ").
- 9.5. Obligations relatives au Contenu du Client et aux Données.** Vous acceptez d'obtenir et de maintenir tous les droits et permissions nécessaires pour que vous puissiez transmettre le Contenu du Client aux Produits, mettre le Contenu du Client, les Données Administratives et les Données de Service à la disposition de Tricentis et de ses fournisseurs de services dans le cadre de votre utilisation des Offres, et nous accorder les droits d'utilisation et de traitement du Contenu du Client prévus par les présentes CGU. Vous convenez de ne pas transmettre d'Informations personnelles sensibles aux Produits ou de mettre autrement des Informations personnelles sensibles à la disposition de Tricentis ou de ses fournisseurs de services dans le cadre de l'utilisation des Offres, à moins que leur traitement ne soit expressément pris en charge en tant que caractéristique du Produit concerné dans la Documentation de l'application ou dans une entente écrite entre vous et Tricentis.
- 10. DURÉE ET RÉSILIATION.**
- 10.1. Durée.** Le Contrat restera en vigueur pendant la Durée de toutes les Commandes acceptées dans le cadre du Contrat, sauf résiliation anticipée en vertu du présent Article.
- 10.2. Renouvellements.** La Durée sera automatiquement renouvelée pour une durée successive de douze mois au même niveau de compte et aux mêmes quantités que la Durée expirante, sauf stipulation contraire dans la Commande ou que l'une ou l'autre des parties envoie une notification de non-renouvellement ou de rétrogradation au moins trente (30) jours avant la fin de la Durée actuelle. Au moins soixante (60) jours avant la fin de la Durée en cours, Tricentis enverra une notification de renouvellement à vous ou à votre revendeur, le cas échéant, au sujet des frais et de toutes les conditions supplémentaires qui s'appliquent à la Durée de renouvellement, qui entreront en vigueur au début de la Durée de renouvellement, à moins que vous ou votre revendeur ne nous avisiez en temps opportun de votre intention de ne pas renouveler.
- 10.3. Suspension.** Tricentis peut immédiatement suspendre ou mettre fin à votre accès aux Offres si : (1) vous n'avez pas payé les redevances restant dues ; (2) Tricentis a des raisons raisonnables de croire que vous avez violé de façon grave le Contrat ; ou (3) Tricentis considère raisonnablement que votre utilisation perturbe ou interfère avec la sécurité, l'intégrité ou la disponibilité de toute Offre ou l'utilisation de toute Offre par des tiers.
- 10.4. Résiliation à la fin de la Durée.** L'une ou l'autre des parties peut résilier une Commande avec effet à la fin de la Durée en cours en fournissant à l'autre partie un préavis écrit d'au moins trente (30) jours avant la fin de la Durée en cours.
- 10.5. Résiliation pour manquement.** Si l'autre partie viole matériellement le Contrat et ne remédie pas à la violation dans les trente (30) jours suivant la réception d'une notification écrite décrivant la violation de l'autre partie, la partie lésée peut résilier les Commandes concernées ou le Contrat immédiatement par notification écrite. La résiliation du Contrat en vertu du présent Article entraînera également la résiliation de toutes les Commandes alors en vigueur. Si vous résiliez en vertu de cet Article pour une violation non corrigée de Tricentis, Tricentis remboursera alors le montant que Tricentis a reçu pour la partie non utilisée de la Durée du Contrat pour l'Offre résiliée.
- 10.6. Résiliation pour insolvabilité.** L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent Contrat avec effet immédiat par notification écrite si l'autre partie devient insolvable, fait une cession au profit de créanciers, ou demeure sous le contrôle d'un administrateur, d'un séquestre ou d'une autorité similaire, ou en cas de procédure de faillite ou d'insolvabilité. La résiliation du Contrat en vertu de cet Article mettra également fin à toutes les Commandes alors en vigueur.

- 10.7. Effet de l'expiration ou de la résiliation.** En cas de résiliation ou d'expiration d'une Commande, vous cesserez immédiatement d'utiliser, et Tricentis cessera de fournir, les Offres concernées. Tous les frais impayés deviendront immédiatement dus et payables à la résiliation. Vous n'aurez pas droit à un remboursement de tous les frais payés à l'avance, sauf dans les cas prévus aux Articles 5.1, 5.2, 6.1, 10.5, 11.2.
- 10.8. Survie.** Les Articles suivants survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat : 2.3 (Restrictions) ; 2.4 (Limites d'utilisation) ; 3 (Propriété intellectuelle) ; 4 (Redevances et paiement) ; 5.3 (Exclusion de garantie) ; 6 (Indemnisation) ; 7 (Limitations de responsabilité) ; 8 (Confidentialité) ; 9 (Confidentialité des données et sécurité de l'information) ; 10.7 (Effet de l'expiration ou de la résiliation) ; 10.8 (Survie) et 12 (Généralités).

11. MODIFICATIONS.

- 11.1. Modifications des Offres.** Nos Offres sont en constante évolution. Nous pouvons mettre à jour ou modifier les Offres et les Documents Annexes pendant la Durée du Contrat afin de refléter les changements de réglementation, de technologies, de pratiques industrielles, de notre politique commerciale ou d'autres facteurs du marché. Les Documents Annexes applicables à tout moment correspondent à leur version actuelle. Tricentis peut faire appel à des fournisseurs de services tiers pour fournir les Offres et peut changer ou remplacer les fournisseurs de services tiers de temps en temps à sa seule discrétion. L'utilisation de tiers et toute modification des Offres ne réduira pas de manière significative le niveau de performance, de sécurité ou de disponibilité des Offres pendant la Durée. Si nous décidons d'interrompre un Product, cela sera conformément à nos politiques relatives au cycle de vie des produits.
- 11.2. Modifications des CGU.** Nous pouvons modifier les présentes CGU (y compris les Conditions Supplémentaires) en vous en informant selon les modalités prévues à l'Article 12.6 ou en publiant les CGU modifiées sur notre site Internet. Toute modification des présentes CGU entrera en vigueur dès la notification pour les Licences à utilisation limitée et au début de la prochaine période de renouvellement pour les Offres payantes, sauf si une date d'entrée en vigueur différente est indiquée dans la notification. En continuant à utiliser les Offres après l'entrée en vigueur de la modification, vous confirmez votre acceptation. Si la modification prend effet pendant la Durée du Contrat en cours, il n'est pas nécessaire de se conformer à la loi. La date d'entrée en vigueur de la modification se situe pendant la Durée en cours, que la modification n'est pas nécessaire pour se conformer à la loi et qu'elle a un impact matériel et négatif sur votre utilisation des Offres, vous pouvez vous opposer à la modification en nous adressant une notification écrite décrivant l'impact matériel de la modification sur vous dans les trente (30) jours suivant la date de notre notification de la modification. À la suite de la notification de votre objection, nous pourrions, à notre discrétion : (1) retarder la date d'entrée en vigueur de la modification jusqu'à la fin de la Durée en cours ; (2) faire des efforts commercialement raisonnables pour remédier à l'impact de la modification ; ou (3) résilier les Commandes concernées et vous rembourser tous les frais que vous avez prépayés pour la partie non utilisée de la Durée du Contrat.

12. GÉNÉRALITÉS

- 12.1. Droit applicable et Jurisdiction compétente.** Sauf indication contraire dans la Commande, le Contrat est régi par les lois de l'État du Texas, à l'exception des règles de conflits de lois, et tout litige découlant du Contrat sera soumis exclusivement aux tribunaux d'État ou fédéraux du Texas. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas.
- 12.2. Arbitrage.** Si les parties au Contrat sont situées dans des pays différents qui n'ont pas de traité bilatéral pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales, chaque partie accepte que les différends relatifs à ce Contrat soient définitivement tranchés selon les règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés selon ces règles. L'arbitrage sera définitif et contraignant et le jugement sur la sentence rendue par l'arbitre ou les arbitres pourra être exécuté par tout tribunal compétent. Le lieu de l'arbitrage sera celui où se trouve l'entité de Tricentis spécifiée dans la Commande et l'arbitrage sera mené en Anglais.
- 12.3. Mesures conservatoires.** Chaque partie reconnaît et accepte qu'une violation de ses obligations concernant les Informations Confidentielles et les Droits de Propriété Intellectuelle de l'autre partie peut causer un préjudice irréparable à l'autre partie qui ne pourrait être réparé par le seul paiement de dommages et intérêts et que l'autre partie peut demander que soit ordonnée toute mesure de nature à empêcher la violation dans toute juridiction appropriée.
- 12.4. Cession.** Aucune des parties ne peut céder ses droits ou obligations en vertu du Contrat ou de toute Commande sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, sauf à une société Affiliée ou à un successeur qui a acquis la quasi-totalité des activités liées au Contrat. Aucune des parties ne refusera de donner son consentement à la cession sans raison valable. Le présent Contrat lie les parties, leurs successeurs respectifs et leurs ayants-droits autorisés et s'applique à leur profit. Toute prétendue cession en violation du présent Article 12.4 sera nulle.

- 12.5. Conformité en matière d'exportation.** Vous acceptez de vous conformer à la réglementation en matière d'anti-corruption et de contrôle des exportations dans le cadre de l'utilisation des Offres. Vous déclarez et garantisiez que vous n'êtes pas, n'agissez pas pour le compte de, et n'exporterez ou ne réexporterez aucune partie des Offres à : (1) toute personne qui est un citoyen, un ressortissant ou un résident de, ou qui est contrôlée par, le gouvernement de tout pays vers lequel les États-Unis ont interdit les transactions d'exportation ; ou (2) toute personne ou entité figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées du Département du Trésor des États-Unis, ou sur la liste des personnes ou entités refusées du Département du Commerce des États-Unis ou (3) tout pays pour lequel le gouvernement des États-Unis exige une licence d'exportation ou une autre autorisation gouvernementale sans avoir obtenu au préalable cette licence ou cette autorisation. Vous n'êtes pas soumis, directement ou indirectement, à une ordonnance émise par une agence du gouvernement des États-Unis révoquant ou refusant, en tout ou en partie, vos privilèges d'exportation aux États-Unis.
- 12.6. Notifications.** Toutes les notifications seront faites par écrit. Les parties conviennent que les communications électroniques satisferont aux exigences légales applicables en matière de notification, y compris celle d'être par écrit. La notification sera réputée donnée le jour ouvrable suivant l'envoi de la notification. Tricentis vous enverra des notifications à l'adresse électronique indiquée sur la Commande ou mise à jour par le biais de votre compte client. Il est de votre responsabilité de maintenir votre adresse électronique pour les notifications valides et à jour pour recevoir des notifications. Vous enverrez les notifications de résiliation et de non-renouvellement à Tricentis à renewalbilling@tricentis.com et les autres avis à Tricentis à legalnotices@tricentis.com.
- 12.7. Dossiers.** Vous acceptez de mettre à la disposition de Tricentis, sur demande, tous les renseignements et documents raisonnablement nécessaires pour démontrer que votre utilisation des Offres est conforme au Contrat. Pour les Produits SaaS, vous acceptez que Tricentis puisse surveiller votre utilisation des Produits SaaS pour la conformité avec les limites d'utilisation applicables. Si Tricentis détermine que votre utilisation dépasse les limites applicables, Tricentis vous facturera les frais liés à l'utilisation excessive.
- 12.8. Publicité.** Nous pouvons vous identifier en tant que client de Tricentis et utiliser votre nom et votre logo sur des supports promotionnels et de marketing, à moins que vous nous informiez que vous ne consentez pas à une telle utilisation en envoyant une notification à : legalnotices@tricentis.com.
- 12.9. Divisibilité.** Si une partie du Contrat est jugée nulle, invalide ou inapplicable, le reste restera en vigueur et de plein effet.
- 12.10. Accord intégral.** Le Contrat, tel qu'il peut être modifié de temps à autre, constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant votre achat et votre utilisation des Offres. Le Contrat remplace toutes les communications et tous les accords antérieurs ou actuels, qu'ils soient écrits ou oraux, entre les parties concernant son objet. Toute condition supplémentaire incluse dans un bon de commande ou autre formulaire commercial que vous fournissez sera uniquement destinée à des fins administratives, n'aura aucun effet juridique et ne remplacera pas, ne modifiera pas et ne complètera pas les conditions du Contrat. En cas de conflit, l'ordre de préséance sera le suivant : (1) la Commande ; (2) les présentes CGU ; et (3) le Document Annexe applicable.
- 12.11. Renonciation et Modification.** La renonciation à opposer une violation d'une disposition du Contrat ne constitue pas une renonciation à une autre disposition ou à une violation ultérieure. Sous réserve des dispositions de l'Article 11, toute modification du Contrat doit être faite par écrit et signée par les deux parties.
- 12.12. Relation entre les parties.** Les parties sont des entités indépendantes. Aucune stipulation du présent Contrat ne crée une relation de partenariat, d'entreprise commune ou d'agence. Aucune des parties n'a le pouvoir d'assumer ou de créer une obligation de quelque nature que ce soit au nom ou pour le compte de l'autre partie.
- 12.13. Force majeure.** Le retard ou le manquement d'une partie à ses obligations en vertu du présent Contrat (à l'exception des obligations de paiement) qui est causé par des conditions hors du contrôle raisonnable de cette partie ne constitue pas une violation du présent Contrat. Le délai d'exécution sera prolongé d'une période égale à la durée des conditions empêchant l'exécution.
- 12.14. Contreparties et signatures électroniques.** Le Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires qui seront considérés comme un seul original. Les signatures électroniques auront la même force et le même effet que les signatures manuscrites.
- 12.15. Construction.** Les mots "inclure" et "y compris" signifient "y compris mais non limité à". Les titres des Articles ne servent qu'à des fins de commodité et ne doivent pas être utilisés pour interpréter le présent Contrat.

13. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

- 13.1. Utilisation par le Gouvernement Américain (s'applique uniquement si vous êtes un client du gouvernement fédéral américain ou si le Contrat est soumis aux « Federal Acquisition Regulations » (FAR)).** Vous reconnaissez et acceptez que les éléments des Offres constituent des logiciels et de la documentation et sont fournis en tant qu'"Eléments Commerciaux" tels que définis dans 48 C.F.R. 2.101 et vous sont concédés sous licence en tant que logiciels informatiques commerciaux soumis à des droits restreints décrits dans 48 C.F.R. 2.101, 12.211 et 12.212. S'il est acquis par ou pour le compte d'une agence du Département de la Défense (" DOD "), le Gouvernement des États-Unis acquiert ce logiciel informatique commercial et/ou la documentation de ce logiciel informatique commercial soumis aux conditions du Contrat, comme spécifié dans 48 C.F.R. 227.7202-3 du supplément FAR du DOD (" DFARS ") et ses successeurs. Cet Article 13.1 remplace et annule toute autre clause ou disposition du FAR, du DFARS ou autre qui traite des droits du gouvernement sur les logiciels ou les données techniques. Tricentis fournit les Produits, y compris la Documentation connexe, pour une utilisation finale par le gouvernement fédéral des États-Unis uniquement en conformité avec ce qui suit : les données techniques gouvernementales et les droits sur les logiciels liés au Produit comprennent uniquement les droits habituellement fournis au public, tels que définis dans le Contrat. Cette licence commerciale habituelle est fournie conformément à la FAR 12.211 (Données Techniques) et à la FAR 12.212 (Logiciels) et, pour les transactions du ministère de la Défense, à la DFAR 252.227-7015 (Données Techniques - Articles Commerciaux) et à la DFAR 227.7202-3 (Droits sur les Logiciels Informatiques Commerciaux ou la Documentation des Logiciels Informatiques). Si une agence gouvernementale demande des droits qui ne sont pas accordés en vertu de ces conditions, les parties devront convenir d'un addendum écrit mutuellement acceptable accordant spécifiquement ces droits conformément aux dispositions et aux directives énoncées dans FAR 27.405.3.
- 13.2. Loi Australienne sur la Consommation (s'applique uniquement si vous êtes domicilié en Australie).** Rien dans le Contrat n'a pour but d'exclure, de restreindre ou de modifier l'application de la loi australienne sur la Consommation telle qu'établie dans l'Annexe 2 de la Loi Australienne sur la Concurrence et la Consommation 2010 (" **ACL** "). Dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité de Tricentis pour toute violation d'une garantie du consommateur impliquée par la LCA (et qui ne peut être exclue) sera limitée à un ou plusieurs des éléments suivants (tel que déterminé par Tricentis à sa seule discrétion) : (1) dans le cas de biens, la réparation de remplacement ou le paiement du coût de remplacement ou de réparation des biens ; et (2) dans le cas de services, la fourniture de nouveaux services ou le paiement du coût de la fourniture des nouveaux services.
- 13.3. Conditions des Services d'Assistance Technique (s'appliquent uniquement aux Services d'Assistance Technique acquis dans le cadre du Contrat).** Si vous achetez des Services d'Assistance Technique dans le cadre du Contrat, les [Conditions des Services d'Assistance Technique] disponibles sur : <https://www.tricentis.com/fr/privacy-policy/> (les "**Conditions des Services d'Assistance Technique**") s'appliquent, complètent les présentes CGU et remplacent toutes les conditions contradictoires des présentes CGU.
- 13.4. Conditions spécifiques aux Produits (s'appliquent uniquement à certains Produits achetés dans le cadre du Contrat).** Si vous achetez l'un des Produits énumérés ci-dessous, les Conditions Spécifiques au Produit liées ci-dessous s'appliquent, complètent les présentes CGU et remplacent toutes les conditions contradictoires des présentes CGU.

Tosca Connect	https://www.tricentis.com/fr/legal-information/tosca-qtest-connect-terms/
qTest Connect	https://www.tricentis.com/fr/legal-information/tosca-qtest-connect-terms/
Testim	https://www.tricentis.com/fr/legal-information/testim-terms/
TestProject	https://www.tricentis.com/fr/legal-information/testproject-terms/